



## Compte Rendu de l' AG INTERSYNDICALE du 14/12/2010

### LA FIN DES CTT

144 collègues avaient fait le déplacement et se sont retrouvés à la bourse du travail à PARIS.

La réunion a commencé par un exposé de l'historique de la situation et des dernières informations dont nous disposions.

#### **I - Présentation de l'évolution de la situation depuis la dernière AG intersyndicale en octobre 2009 :**

-Intégration du corps des CTT dans le Nouvel Espace Statutaire de la catégorie B.

Plusieurs scénarios avaient été envisagés par les organisations syndicales afin de revaloriser le corps des CTT :

- intégrer le corps Technique de la catégorie B, scénario rejeté par la Fonction Publique prétextant que nous ne sommes pas un corps de « scientifiques » et que l'accès à la catégorie A dans le corps des ingénieurs nous serait impossible
- intégrer une filière contrôle spécifique avec nos collègues IPCSR et CAM. C'est se mandat qui avait été voté à l'AG d'octobre.

Là aussi la Fonction Publique a refusé la création de cette filière. Nous conservons cependant espoir en cette solution en nous liant à une action des IPCSR. La donne a malheureusement changé. Les IPCSR ne vont à priori être fusionnés avec personne car la DRH semble avoir avalisé qu'à plus ou moins long terme ces derniers quitteront notre ministère pour partir à celui de l'intérieur. Ils y suivraient leur direction de tutelle la DSCR qui y a été rattachée lors du dernier remaniement ministériel.

A présent les contrôleurs des transports terrestres seraient donc fusionnés dans la filière administrative avec les SA et une partie des contrôleurs des affaires maritimes. C'est donc un schéma de disparition de notre corps au sein d'un immense corps de 7200 agents (nous sommes à peine 490) très majoritairement SA (ils sont 6500) qui va nous être proposé. Oubliant toute idée de revalorisation de nos missions, c'est la fin de notre spécificité métier qui est donc clairement annoncée.

## **II - les débats:**

Ils ont porté sur la nécessaire survie du métier de Contrôleur des Transports Terrestres en tant que corps identifié.

Il n'y a aucun avantages à fusionner avec les SA et les CAM. Noyés dans un grand corps administratif nous perdrons notre identité. Plus moyen à terme de conserver des ETP spécifiques, ni même de continuer à identifier nos missions. Un seul statut, un seul corps = la fosse commune pour le contrôle

On n'identifiera plus nos compétences, personne ne pourra empêcher un ancien SA de se positionner sur un poste de contrôle et à fortiori sur un poste de promotion c'est-à-dire d'encadrement (ex CDTT).

Nos contraintes ne seront jamais reconnues, l'exposition au risque, les conditions de travail particulières et ce n'est certainement la PFR qui viendra compenser cela.

A contrario, conserver notre statut c'est conserver notre identité, et nos spécificités, tout en conservant l'espoir d'une vraie reconnaissance statutaire en évoluant tous, anciens et nouveaux contrôleurs sur les 2 derniers niveaux de grade du NES B

### III - Propositions retenues avec vote des agents:

A l'issue d'un débat riche et passionné, l'AG donne un nouveau mandat que les OS porteront lors des prochaines négociations statutaire et indemnitaires, 3 propositions ont été soumise au vote des participants à l'AG :

-Souhaitez vous intégrer la filière B administrative :

pour : 00

Abstentions : 00

Contre : 144

Etes vous pour le maintien d'un statut de CTT et si le maintien en DREAL ne le permet pas, acceptez vous que d'autres scénarios soient proposés, comme par exemple, notre rattachement dans les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte),

Pour : 141

Abstentions : 03

Contre : 00

Signeriez vous une pétition réaffirmant notre volonté de demeurer dans un corps non fusionné à statut spécifique :

Pour : 144.

D'autres actions seront menées, l'envoi d'un courrier explicatif sur la disparition annoncée du corps des CTT aux organisations syndicales de transporteurs, à la commission européenne à Bruxelles ainsi qu'à notre ministre de tutelle, au 1er Ministre et au Président de la République.

Le nombre de retour des pétitions permettra d'appuyer notre démarche et montrer l'implication de chacun dans la défense de notre corps.

Il est évident que nous ne pourrions nous contenter de cela si nous voulons avoir une chance de sauver notre corps. La question de la grève ainsi que de tous les types d'action possible a été soulevé sans qu'un consensus n'émerge.

Cette question reste donc en suspend et de toute évidence il faudra finir par y répondre.

Une autre AG sera certainement convoquée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2011. D'ici là nous allons œuvrer pour démontrer à chacun ce que signifierai la disparition des CTT après celle des inspecteurs du travail transport : le chaos et la fin de ce secteur économique sous pavillon français.

Pierre GUERIF UNSA Jacques DOTU FO Gilles LECLERC CGT